

N° 2022-082A

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION
POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU STADE DE LA MALADIERE**

L'an deux mil vingt-deux le 14 septembre 2022, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL, VILLIEN, CHAMOOUSSIN, MAIRONI-GONTHIER, PAVIET, CHENAL, GIROD-GEDDA, BERARD, ASTIER, FAGGIANELLI

MM. SPIGARELLI, BOCH, FAVRE, HANRARD, SILVESTRE, VIBERT, GENETTAZ, GOSTOLI, BROCHE, BOUTY, DUC, DUCOGNON, VILLIBORD

Absents excusés :

Mme FAVRE Marise qui donne pouvoir à M. VILLIBORD Guillaume,

Mme MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI Lucien,

Absents :

MM. MARCHAND-MAILLET et TRAISSARD.

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

dont pouvoir : 2

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime assure la gestion du stade de la Maladière, situé sur la commune d'Aime La Plagne.

Partant du constat que ce stade nécessite une remise en état de sa surface stabilisée, qui s'est dégradée à cause notamment d'un mauvais drainage des eaux, les élus communautaires ont validé le principe d'une requalification complète du site de la Maladière.

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ensemble, la CoVA porte l'opération globale, en partenariat avec la commune d'Aime-La-Plagne et du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, mais aussi en concertation avec le Collège Jovet et les associations concernées.

Cet aménagement comportera notamment :

- Un anneau de course de 400m
- Des équipements d'athlétisme (saut, lancer)
- Un stade de foot synthétique classé T6
- Deux terrains de basket 3x3
- Des terrains de pétanque

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement représenté par le cabinet Atelier Chanéac Architecture.

Le coût prévisionnel des travaux, au stade Avant-Projet s'élève à 2 885 988,24 € TTC (voir détail ci-après-).

Principaux postes de dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC
Prix généraux Lots 1 & 2	40 400,00	48 480,00
Travaux préparatoires - Déposes - Démolition	53 041,00	63 649,20
Piste et équipements d'athlétisme	883 587,50	1 060 305,00
Terrain de football en gazon synthétique sans remplissage	743 183,40	891 820,08
Variante gazon synthétique sans remplissage tissé	49 720,00	59 664,00
Terrains de basket 3x3	4 900,00	5 880,00
Terrains de pétanque	36 894,30	44 273,16
Abords	78 750,00	94 500,00
Réseaux	197 412,00	236 894,40
Constructions	53 800,00	64 560,00
Eclairage piste, terrain foot et pétanque	224 060,00	268 872,00
Prestation supplémentaire éventuelle / Réfection voie verte	39 242,00	47 090,40
Total dépenses prévisionnelles	2 404 990,20 € HT	2 885 988,24 € TTC

Pour participer au financement de ces travaux, des demandes de subventions peuvent être faites notamment auprès de :

- L'Etat : DETR/DSIL
- La Région AURA : équipements sportifs de proximité / pratique collective en accès libre

- Le Département de la Savoie : FDEC et ESUC
- La Fédération Française de Football : FAFA
- La Fédération Française d'Athlétisme

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet de requalification du site sportif de la Maladière, dont le coût prévisionnel des travaux au stade AVP est présenté ci-dessus
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de l'EPCI
- autorise le Président à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

FAIT ET DELIBERE LE 14 SEPTEMBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

